
Nombre de membres

Séance du vendredi 26 février 2016

en exercice : 11

L'an deux mille seize et le vingt six février l'assemblée régulièrement convoqué le 22 février 2016, s'est réuni sous la présidence de Monsieur DREVET Jean-Jacques, Maire.

Présents : 11

Votants : 11

Sont présents : Jean-Jacques DREVET, Damien BELLANGER, Joël MOREL, Caroline DE AZEVEDO ORFAO, Isabelle DEBENEST, Virginie DUMAS, Martine GOUILLOU, Stéphane JACQMIN, Hervé LE MEN, Philippe MARCHAL, Thierry ROHAT

Représentés :

Excuses :

Absents :

Secrétaire de séance : Stéphane JACQMIN

Ordre du jour :

- Modification des statuts de l'USESA
- Contrat de maintenance pour la plateforme handicapés
- Modification du règlement de location de la salle
- Révision du PLU
- Commission PLU
- Commission assainissement
- Questions diverses

Objet : Modification des statuts de l'USESA - 2016_002 (votée à l'unanimité)

Le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 28 janvier 2016 le Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne (USESA) a décidé de réviser ses statuts afin de modifier son siège social.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte la modification du siège social de l'USESA à l'adresse du 4 bis Avenue Gustave Eiffel à Château-Thierry.

Objet : Contrat de maintenance plateforme handicapés - 2016_003 (votée à l'unanimité)

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est en possession d'une proposition de contrat de maintenance pour l'entretien de la plateforme handicapés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte la proposition de la société ASCIER, établi pour un montant mensuel de 29 € TTC et autorise le Maire à signer le contrat.

Objet : Règlement de location de la salle polyvalente - 2016_004 (votée à l'unanimité)

Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le règlement de location de la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte le nouveau règlement joint à la présente délibération.

Objet : Modification du PLU - 2016_005 (votée à l'unanimité)

Le Maire informe le Conseil Municipal que la mise en conformité du PLU avec le SCOT et le Grenelle de l'environnement oblige la commune à modifier son document d'urbanisme.

Une analyse financière a été établie par Géogram pour un montant de 14 040.00 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte la proposition de Géogram et autorise le Maire à la signer.

Objet : Création d'une commission communale chargée du plu

Le Maire propose la création d'une commission PLU pour le suivi du dossier concernant la révision du PLU.

Le Conseil Municipal, décide de constituer une commission PLU. Les personnes constituant cette commission sont :

Messieurs DREVET Jean-Jacques, BELLANGER Damien, MOREL Joël, MARCHAL Philippe, LE MEN Hervé, JACQMIN Stéphane et Madame DE AZEVEDO ORFAO Caroline.

Objet : Création d'une commission communale chargée de l'Assainissement

Le Maire propose la création d'une commission Assainissement pour le suivi des futurs travaux relatifs à l'Assainissement Collectif.

Le Conseil Municipal, décide de constituer une commission Assainissement. Les personnes constituant cette commission sont :

Messieurs DREVET Jean-Jacques, BELLANGER Damien, MOREL Joël, LE MEN Hervé et Mesdames DEBENEST Isabelle, DE AZEVEDO ORFAO Caroline.

La séance est levée à 22 heures.